

# LA PROCHAINE SESSION DE LA S. D. N.

L'admission de l'Allemagne paraît assurée, mais on ne voit pas encore comment l'assemblée résoudra la question des sièges

C'est le 6 du mois prochain que l'assemblée de la Société des nations se réunira à Genève ; dès le 2, le conseil de la Société se sera déjà réuni dans la même ville.

Le conseil, comme l'assemblée, aura à s'occuper principalement de l'admission de l'Allemagne et de la question des sièges — c'est-à-dire de la fixation du nombre des sièges des membres du conseil et de leur attribution. Ces deux questions — admission et sièges — se trouvent étroitement liées.

Rappelons comment.

L'Allemagne, on le sait, ayant, à la suite de l'entrevue de Locarno, formulé une demande d'admission à la S. D. N., l'assemblée s'était réunie en mars pour procéder à cette admission. Il était entendu qu'au cas où l'Allemagne ne serait pas admise, elle prendrait place au conseil avec un siège permanent. Pour être admis comme membre, il faut être accepté par les deux tiers de l'assemblée. Mais il faut avoir été proposé par l'unanimité du conseil. Or à ce moment faisaient partie du conseil deux puissances, l'Espagne et le Brésil qui, n'occupant qu'un siège de membre temporaire, désiraient obtenir un siège permanent. Une autre puissance, siégeant membre de l'assemblée, la Pologne, revendiquait en même temps un siège permanent. L'Allemagne ayant émis la prétention d'être seule admise au conseil comme membre permanent, le Brésil mit son veto à l'admission de l'Allemagne et l'affaire dut être renvoyée à la session ordinaire de septembre.

Pour préparer un terrain plus favorable, on nomma une commission chargée d'étudier l'élargissement du conseil, brièvement appelée commission des sièges, et que présida lord Robert Cecil. Cette commission s'étant réunie à Genève, mai décida de ne pas augmenter le nombre des sièges permanents si ce n'est pour faire place à l'Allemagne et, éventuellement, à la Russie ; mais, par contre, elle proposa de porter de six à neuf le nombre des sièges non permanents et de décider que l'expiration de leur mandat, uniformément fixé à trois ans, les titulaires de trois de ces sièges seraient rééligibles. Ces trois sièges dits « semi-permanents » devaient être attribués à l'Espagne, à la Pologne et au Brésil. Cependant, la majorité des deux tiers, l'assemblée aurait pu tous les ans remettre en question l'existence de tous les sièges non-permanents, soit temporaires, soit semi-permanents.

Ce projet ne satisfait pas le Brésil, qui fit connaître qu'il ne participerait pas à la session de septembre, et ne satisfait que médiocrement l'Espagne et la Pologne. Pour ne pas faire scier le grand jour les divergences de vues, on décida que la commission des sièges, qui devait se tenir en juin, ne se réunirait que le 30 août. Et l'on s'efforça de régler ces difficultés dans la pénombre des chancelleries.

Il ne semble pas que l'on soit aujourd'hui bien avancé. Au cours des multiples entretiens qui ont eu lieu principalement à Paris, à Berlin et à Londres, entre ministres des Affaires étrangères et ambassadeurs, avant-hier et hier encore, entre M. Briand et son collègue polonais M. Zaleski et entre le juriste-consul français Fromagot et ses collègues britannique et allemand, sir Cecil Hurst et M. Gauss, on a successivement envisagé divers amendements au projet Cecil : extension à cinq ans renouvelables de la durée du mandat des sièges semi-permanents ou maintien à trois ans, mais avec assurance de réélection ; suppression de la remise en question annuelle des sièges non permanents. Ces deux dernières clauses paraissent acceptables à Londres, à Paris et à Berlin, à Varsovie, quoique la question du siège permanent tiennent fort au cœur du peuple polonais, dans l'intérêt de l'œuvre de Locarno on paraît prêt à s'y résigner. Mais l'Espagne est loin d'être conquis à cette façon de voir. D'où l'incertitude présente.

La seule chose à peu près sûre, c'est que l'Allemagne sera admise, l'Espagne, qui pourrait empêcher cette admission, en opposant son veto au conseil, ne le fera vraisemblablement pas, même s'il ne lui est pas donné satisfaction. Mais elle pourrait se retirer de la Société des nations, ce qui serait, après le retrait du Brésil, assurément fâcheux pour le prestige de cette société. La Pologne désire être traitée aussi bien que l'Espagne et veut être assurée, si un conflit entre elle et l'Allemagne est porté devant le conseil, d'être comme l'Allemagne présente au conseil. Et l'Allemagne, de son côté, continue à vouloir être seule admise comme membre permanent et ne tient pas à laisser accorder une place trop grande à la Pologne.

Pour compliquer tout cela, est survenue la revendication de l'Espagne sur Tanger. La S. D. N. a, avons-nous dit, n'a rien à voir avec Tanger, et il serait assurément fâcheux pour l'Espagne comme pour la France de l'introduire dans les questions marocaines, maintenant surtout que l'Allemagne va y siéger. Mais il semble qu'en posant cette question en ce moment, le gouvernement espagnol ait pensé qu'il avait une plus grande chance d'obtenir ou Tanger ou un siège, ou peut-être les deux. Et il y a dans tout cela encore une inconnue, l'attitude de l'Italie. C'est pourquoi les prochaines semaines à Genève seront probablement fertiles en incidents. — J. C.

## M. HENRI PONSOT succède à M. de Jouvenel comme HAUT COMMISSAIRE EN SYRIE



Le conseil de cabinet a décidé hier, de nommer, en remplacement de M. Henry de Jouvenel, comme haut commissaire de la République française en Syrie, M. Ponsot, ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Afrique et du Levant au ministère des Affaires étrangères.

M. Henri Ponsot, on s'en souvient, fut un de nos plénipotentiaires en avril dernier à la conférence d'Oudjda et en juin et juillet au cours des négociations franco-espagnoles. Né en 1877, il a derrière lui une brillante carrière et fut, entre autres postes de choix, l'adjoint du général Le Rond, en Haute-Silésie. Administrateur autant que diplomate, il fut directeur de l'Intérieur à la résidence générale de France à Tunis. Il est de ceux qui peuvent être considérés, à juste titre, comme connaissant le mieux la mentalité et les mœurs musulmanes.

### Le conseil de cabinet s'est occupé de l'arrestation en Turquie d'un officier du « Lotus »

M. Tardieu a informé ses collègues, hier, au conseil de cabinet, du refus d'une partie de l'équipage du paquebot le Lotus de repartir pour le Levant avant la libération du lieutenant Demons, incarcéré par les autorités turques en violation des lois internationales.

M. Briand a rendu compte, à cet égard, de ses démarches pressantes auprès du gouvernement turc et il a fait connaître au conseil qu'il avait fait prier l'ambassadeur de Turquie — actuellement absent de Paris — de venir sans délai s'entretenir avec lui.

M. Tardieu a prescrit, d'autre part, les mesures nécessaires pour que nos services maritimes sur le Levant ne souffrent pas d'un état de choses qui ne saurait se prolonger plus longtemps.

### LE COLONEL PUJO nommé directeur de l'aéronautique au ministère de la Guerre

Le colonel breveté d'aéronautique, commandant par intérim la 6<sup>e</sup> brigade d'aéronautique, est nommé directeur de l'aéronautique au ministère de la Guerre, en remplacement du général Dumesnil, qui passe dans la réserve.

[Sorti de Saint-Cyr en 1899, le colonel Pujol a d'abord servi comme sous-lieutenant et lieutenant, pendant onze ans, à la Légion étrangère avec laquelle il a fait campagne au Tonkin et au Maroc. Entré en 1910 à l'Ecole supérieure de guerre il en est sorti en 1912 avec la mention « très bien », et a été affecté à l'état-major du 18<sup>e</sup> corps d'armée.

Observateur en avion en 1912, il a été mobilisé dans l'aviation et a servi dans cette arme pendant toute la guerre d'abord comme observateur et adjoint au commandant de l'aéronautique de la 4<sup>e</sup> armée (de Langie de Garry) puis, en 1918 comme commandant de l'aéronautique du groupe d'armée Foch, en 1917 et 1918 comme chef d'état-major du directeur du service aéronautique au Grand Quartier Général.

De 1919 à 1921 comme lieutenant-colonel et colonel, Pujol a rempli les fonctions d'adjoint au directeur de l'aéronautique militaire. Il a pris, en 1922, son brevet de pilote et a successivement commandé le 33<sup>e</sup> régiment d'aviation à Mayenne, puis la 6<sup>e</sup> brigade d'aéronautique à Tours.

### A PARIS, LE PRIX DU PAIN AUGMENTERA DE DEUX SOUS JEUDI PROCHAIN

La commission consultative-départementale des farines, réunie, hier, à l'Hôtel de Ville, a constaté que les cours des blés ont coté un moyen de 224 fr. 90 contre 216 fr. 75 la semaine précédente. En corrélation, le taux de la farine panifiable s'établit cette semaine à 296 francs le quintal. Conséquence : la commission a décidé de proposer au préfet de la Seine de fixer le prix du pain à 2 fr. 60 le kilogramme à partir de jeudi prochain 2 septembre.

### Au marché des changes

Les cours des changes n'ont subi hier aucune modification importante. La livre et le dollar, qui terminaient jeudi à 169.75 et à 34.97, clôturaient hier à 169.90 et à 34.82. La lire cotait 144 le franc belge 0.96 et le franc suisse, 6.71.

### LA COUPE DAVIS DE TENNIS

La France bat le Japon dans le match de double New-York. 27 août (d. Petit Parisien).

La deuxième journée des matches comptant pour la finale interzones de la coupe Davis, et qui opposent le Japon à la France, comportait le match de double qui opposait nos représentants Cociet et Brugnon aux excellents joueurs nippons.

Cociet et Brugnon, en excellente forme, disposaient nettement de leurs adversaires, enlevant les trois sets de suite, par 6-0, 6-0, 6-2 ; score impressionnant.

## VERS L'EXIL ABD EL KRIM A QUITTÉ HIER FEZ POUR CASABLANCA OU IL S'EMBARQUERA AUJOURD'HUI

Son départ s'est effectué au milieu de l'indifférence de la population marocaine

Fez, 27 août (d. Petit Parisien).

Sous l'éclatant soleil d'un midi marocain, la gare de Dar-Debbagh à l'aspect d'un cube de blancheur au milieu d'une place qui poudroie. La chaleur est si forte qu'elle cailloute les habitants dans leurs demeures et force les animaux, même les chiens et les bouillottes, à rechercher, pour y somnoler, les ombres portées qui se découpent sur le sol en arêtes vives. Ce n'est pas le temps qu'on rêverait pour un départ en exil, mais le Maroc demeure jusqu'au bout le pays du paradoxe, et, entraînés par leur devoir professionnel, quelques journalistes, des fonctionnaires en tout petit nombre, attendent tout de même dans l'espoir de voir le captif.

Abd el Krīm doit prendre à Fez le train régulier de 12 h. 40, peu fréquenté en cette saison, auquel on a attaché pour lui un wagon spécial. Depuis quelques jours, c'est, autour de lui, un assaut de curiosité ; mais, selon la volonté du gouvernement français, personne ne sera admis à l'interroger, et c'est là que se fera l'interrogatoire, qui l'accompagne dans son voyage et qui, depuis aujourd'hui, est personnellement responsable de sa garde. Cela ne nous empêchera pas, sans doute, de lire de sensationnels interviews d'Abd el Krīm ; mais quiconque connaît les précautions prises pour empêcher tout contact avec le captif, qui, d'ailleurs, ignore le français, aura le droit de demeurer sceptique. On sait seulement qu'avant son départ il exprima mélancoliquement ses regrets de s'être obstiné dans sa sanglante folie et son ressentiment à l'égard de l'entourage qui l'y poussa. Et son départ de Fez, où il prétendait, l'année dernière, célébrer l'aid d'Alad, lui aura donné l'impression brutale que sa puissance éphémère est bien disparue et que déjà sa personne et son nom sont impuissants à secouer l'indifférence du vrai peuple marocain.

A midi quinze, les autos qui emmènent le cortège sortent du Dar-Tazi, qui fut la dernière résidence du sanglant sultan du Rif. Les hommes sont en dehabila brune, les femmes voilées de blanc ; les enfants regardent curieusement, comme pour emporter une dernière vision du Moghreb, mais, dans les rues presque désertes, personne ne s'arrête ni se retourne. Aucune manifestation, aucun cri ; c'est l'oubli, pire que la défaite.

À la gare, même silence. Il n'a pas été nécessaire de prévoir une garde militaire. Le service d'ordre, plus que discret, est assuré par quelques agents en civil. On sent que l'on a cherché à éviter le caractère d'un départ à l'apparat.

Devant la gare, tout le monde met pied à terre. Les rares spectateurs ont à peine le temps d'apercevoir le visage plein et brun de cet homme dont l'allure est d'un maître de guerre. Déjà, les exilés ont gagné leur wagon dont on ferme les portes et, dans le silence, à midi quarante, heure de l'horloge, le train s'ébranle comme tous les jours. La sinistre aventure a son point final.

### L'ARRIVÉE A CASABLANCA

Casablanca, 27 août (dép. Havas).

Le train amenant Abd el Krīm est arrivé à Casablanca à 20 h. 30. A sa descente du train, le rogui et sa suite ont été conduits en automobile jusqu'à la gare maritime où ils sont arrivés à 21 h. 15. Ils se sont embarqués immédiatement à bord de l'Abda où ils passeront la nuit et attendront le départ pour Marseille qui aura lieu demain à 16 heures.

### Morte d'amour pour Valentino



Miss Peggy Scott qui s'est suicidée à Londres, de désespoir de la mort de Rudolfo Valentino, qu'elle avait connu à Biarritz. Dans une des lettres trouvées chez elle, on lit : « Je ne suis qu'un pauvre petit papillon fait pour le soleil, et je ne puis me résigner aux ténèbres où me laisse la mort de mon ami » ; et encore : « De grâce, prenez soin des photographies de Rudolfo : il m'a permis plus d'une fois et sans le savoir de franchir de tragiques impossibles. »

## LA RECONSTITUTION DU DRAME DE FRESNES-SUR-MARNE

### GASTON GUYOT RAMENÉ SUR LE LIEU DE SON CRIME

MAINTIENT LES DÉCLARATIONS FAITES AU LENDEMAIN DE SON ARRESTATION

Il reste en contradiction avec divers témoins et certaines constatations acquises par l'enquête

Plus d'un millier de personnes assistent aux opérations judiciaires effectuées dans le champ tragique où, pour une expérience scientifique, on fit incendier par Guyot un lot de bottes de paille

Si la journée d'hier, qui commença par une reconstitution du crime de Fresnes-sur-Marne et se prolongea par la rédaction du procès-verbal de cette opération, peut être qualifiée de « grosse journée d'instruction dans l'affaire Guyot », elle n'a, cependant, rien ajouté ni retranché aux aveux de l'inculpé et aux éléments recueillis par l'accusation. Le désaccord entre les explications invariables de Guyot et les résultats déjà acquis par les enquêtes de la gendarmerie, de la police mobile et de la justice reste entier.

Le meurtrier a-t-il, sans en avoir eu l'intention, étranglé son amie dans un geste de colère qui trouverait une excuse dans les voies de fait, les menaces, le mauvais caractère de « la dame aux yeux verts » ? Guyot, quand il mit le feu à la meule de blé près de laquelle il avait déposé le cadavre, était-il dans un état d'affolement tel qu'il ne savait plus exactement ce qu'il faisait ?

Ce sont autant de points, constituant le « système de défense » de Guyot que le juge d'instruction de Meaux, armé de son dossier, de divers témoignages et des conclusions des experts médicaux et chimistes aura à discuter avec son prisonnier, désormais utilement assisté et conseillé par deux avocats du barreau de Paris.

### « En route ! »

Gaston Guyot, qui depuis son incarcération à la prison de Meaux se montrait fort abattu, savait depuis jeudi qu'on procéderait le lendemain à la reconstitution de son crime. Levé de très bonne heure, hier, il se prépara sans hâte à cette « sortie », faisant une toilette minutieuse, se rasant de très près et brossant avec soin ses vêtements. Vers 9 h. 30, il reçut au parloir la visite de son avocat M. Maurice Garçon, qu'accompagnait son secrétaire, M. Jacques Mourier.

A 10 heures, Gaston Guyot apparut sur le seuil de la prison, escorté de deux gendarmes, dont l'un était enchaîné par le poignet gauche aux menottes enroulées le poignet droit du criminel.

Guyot portait un complet veston marron et cintré à la taille, de fines chausses noires à baguettes, des souliers bas jaunes et était coiffé d'un chapeau de feutre gris foncé à ruban noir ; un col papillon blanc impeccable atténuait la tonalité criarde d'une chemise violette, dont le plastron ornait d'un corset gravé en soie à larges rayures marron et pouture... paille. Les manchettes souples de la chemise étaient retenues par des boutons-jumelle en or et, à l'annulaire gauche, dans le large chaton d'une épaisse cheville, se jouaient les rayons du soleil.

Cet homme, d'une élégance vestimentaire certaine, franchit d'un pas lourd et emprunté la petite allée conduisant de la prison à la rue des Cordeliers.

Cette allée, où sont situés la gendarmerie et le palais de justice, avait été envahie par une foule des plus denses et d'un service d'ordre dirigé par M. Chédozat, commissaire municipal, avait grand peine à contenir.

Quand Gaston Guyot déboucha de la petite allée, un murmure de : « Ah ! », des cris de : « C'est lui ! Le voilà ! » l'accueillirent.

Surpris, le prisonnier blêmit. Mais ses gardiens le poussèrent hâtivement dans une automobile à carrosserie grenat, la fameuse Delage à conduite intérieure lui appartenant et que les deux garagistes de la rue de la Vierge à Paris avaient été priés d'amener pour la reconstitution du crime.

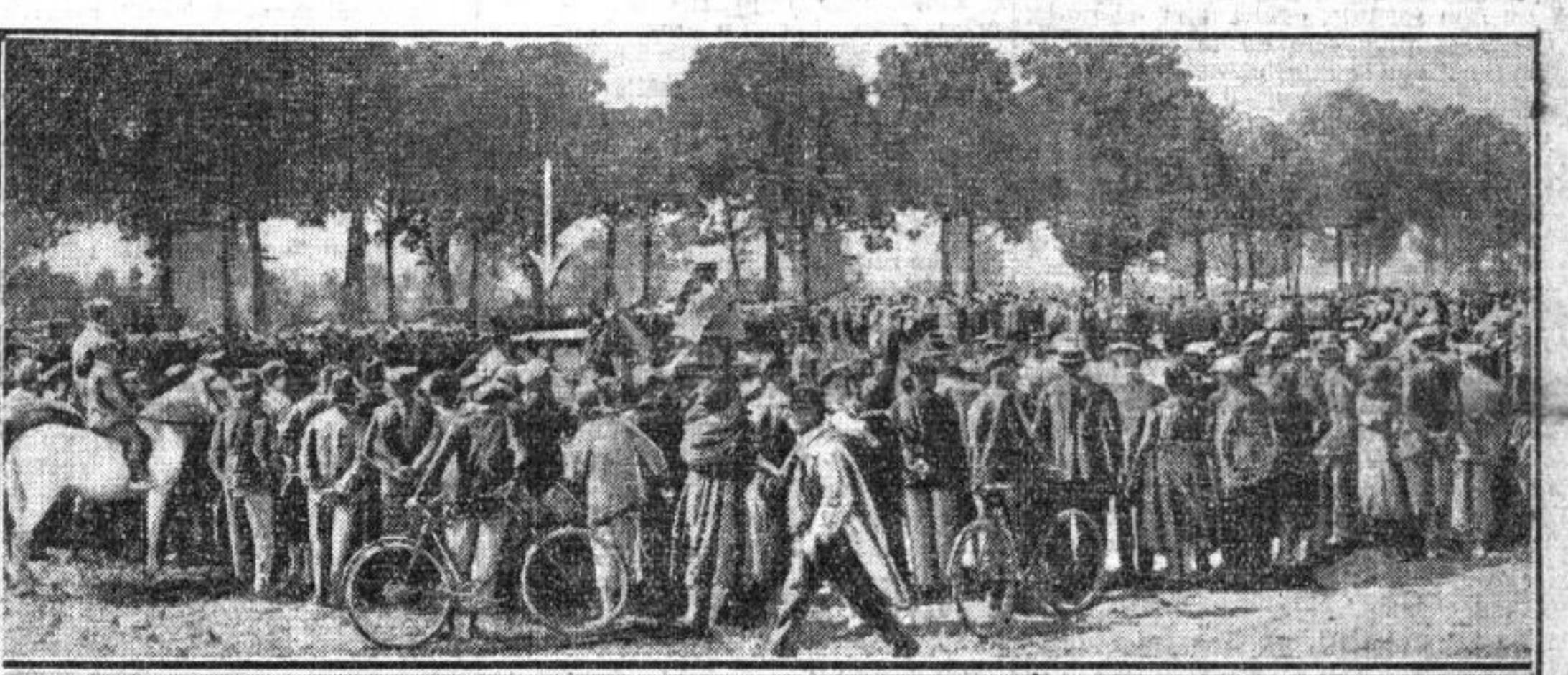
Entre les deux gendarmes, que le hasard avait choisis de forte corpulence, Guyot s'installa non sans difficulté sur la banquette arrière de la voiture ; le commissaire Bringué et l'inspecteur Prinborgne occupèrent les strapontins. Un des garagistes prit le volant tandis que son collègue s'asseyait à ses côtés.

« En route », dit le commissaire Bringué. L'auto fit un démarrage impressionnant ; rapidement, par les faubourgs de Saint-Rémy et la chaussée de Paris, où des groupes de curieux s'échelonnaient, elle gagna la grande route et prit la direction de Paris.

Un cortège, qui ne comprenait pas moins de quinze automobiles, suivait la « voiture de Guyot ». L'une transportait MM. Comte, substitut du procureur de la République ; Denmyer de la Chesnaie, juge d'instruction ; Normand, commis-greffier ; le capitaine de gendarmerie Brice. Une seconde était occupée par les avocats de l'accusé ; quatre ou cinq autres par les membres de la presse et le reste par... des touristes.

### « Je lui ai fichu un coup de poing »

A deux kilomètres de Meaux, où Guyot, on le sait, prétend que la discussion amorcée avec son amie de-



En haut : la foule faisant le cercle dans le champ tragique (une flèche indique l'auto). — Au-dessous : à gauche, une attitude de l'inculpé pendant la reconstitution du crime ; les deux gendarmes qu'on voit à gauche sont ceux qui découvrirent le cadavre ; au premier plan, le juge d'instruction, M. Denmyer de la Chesnaie ; derrière lui, en chapeau de paille, le commissaire Bringué. — A droite, une autre attitude de Guyot entre son avocat, M. Maurice Garçon (à droite) et le secrétaire de celui-ci, M. Jacques Mourier. — En bas : au centre, l'interrogatoire dans l'auto ; à gauche, M. Robin-Abrast avec son appareil à capter les gaz ; à droite, Guyot répétant son geste incendiaire du 13 août. — Dans le médaillon : le livreur Maurice Maury, un témoin entendu sur place.

## LES GRANDES ENQUÊTES DU « PETIT PARISIEN »

### MARSEILLE, PORTE DU SUD LE DEPART POUR LA CHINE

La cérémonie se célèbre tous les quatorze jours. Du moins, pour les Français. Car des paquebots japonais embarquent aussi pour la Chine.

Les Français ne prennent pas les Nippon-Yusen-Kaisha.

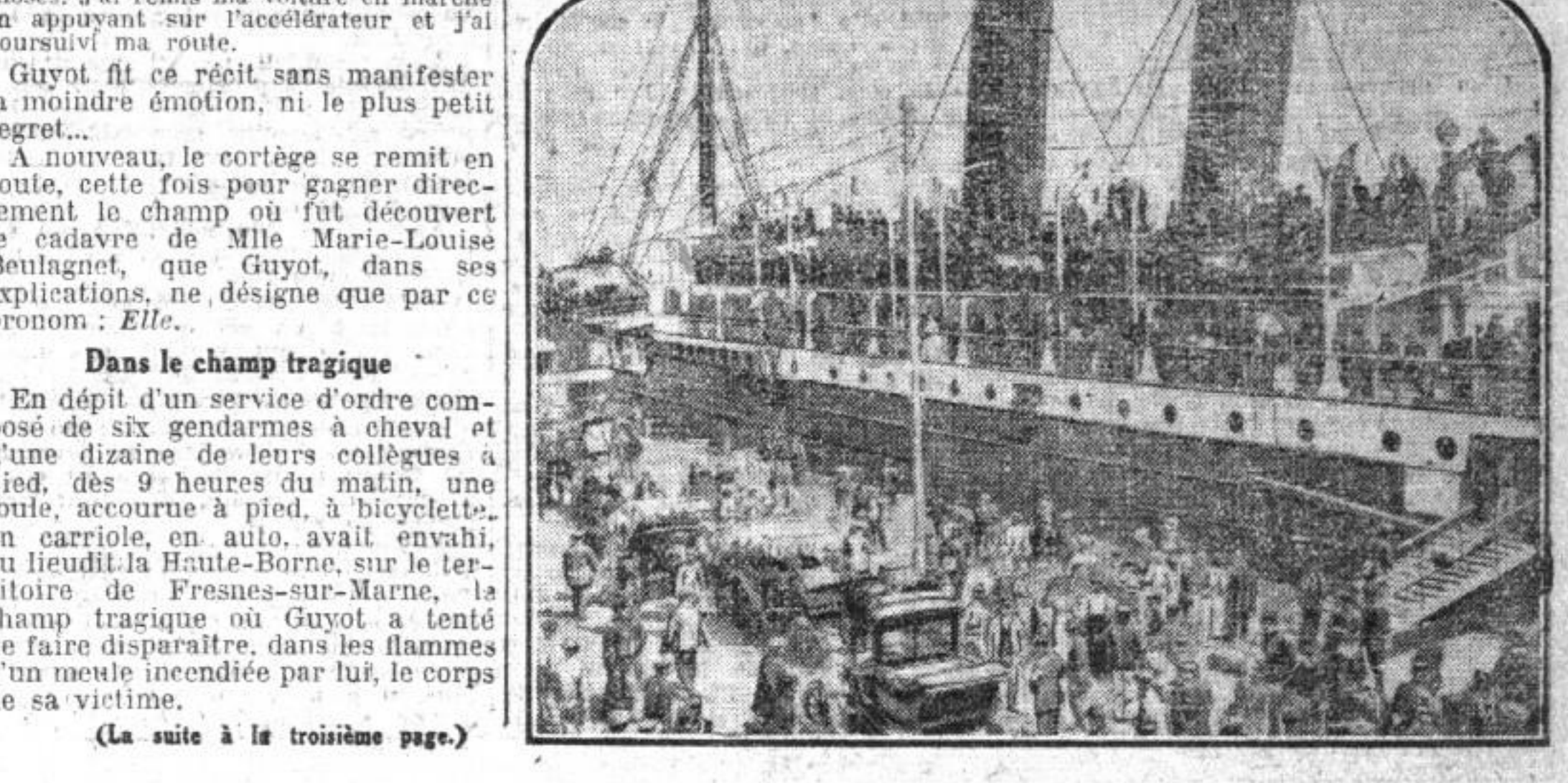
Nous autres, nous aimons à boire du vin, à manger à notre goût le plus longtemps possible.

Il nous faut les Messageries Maritimes.

Nous éprouvons du bonheur à ne pas rompre d'un coup avec nos plus agréables habitudes. Ainsi une joie, pour chacun de nous, sera de penser que même après avoir quitté les rives du pays, nous pourrions payer encore des impôts.

Nous fumerons, patriotiquement et fiscalement, du tabac des manufactures de l'Etat ; ces contributions ne seront qu'indirectes, il est vrai. A défaut d'autres, cela nous ravivera tout de même le cœur.

C'est tous les dix vendredis que l'on part pour la Chine. Ce jour-là, à 2 heures, une séance de démissionnement vous est donnée gratuitement dans les hôtels de la Cannebière et d'ailleurs. Dans nos pays, il y a toutes sortes d'écoles où l'on apprend aux contemporains toutes sortes de choses. Il y manque l'école des voyageurs. Personne ne pourrait monter sur un bateau, s'il n'avait satisfait aux examens de cette école. Je dis cela pour les dames et à cause des cartons à chapeaux. Le jour du départ pour la Chine, il y a des cartons à chapeaux dans tous les escaliers et sur tous les trottoirs de Marseille. Parce que j'en ai crevé quatre cet après-midi, des dames ont poussé des cris épouvantables et m'ont dit qu'elles



(La suite à la troisième page.)









